

**Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

\*\*\*\*\*

**Séance du 11 mars 2025****COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC**

Nombre de membres :

Afférents au conseil  
communautaire : 35

Présents : 22

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

Date de convocation :

4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terres de Peyre – Aumont-Aubrac (Peyre en Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

**Présents** : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, M. GUIRAL, M. MALHERBE, Mme JOUBERT, Mme PROUHEZE, M. CONSTANT, Mme BAUMELLE, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. GRAS, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. HERMET Vincent, M. POULALION Michel, M. POULALION Jérôme, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

**Ayant donné pouvoir** : M. BEAUFILS a donné pouvoir à M. ASTRUC, Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. HERMET François a donné pouvoir à Mme MARTIN

**Absents** : Mme BASTIDE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. MANTRAND, M. POUDEVIGNE, M. PRAT, Mme SAGNET

**Secrétaire** : Mme PROUHEZE Marie-France a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE : ESPACES TRAIL  
DE PEYRE EN AUBRAC**

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.52154-16,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2018 définissant les composantes d'intérêt communautaire au niveau de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement »,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2019-135-0003 du 15 mai 2019 portant constatation des compétences exercées par la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac,

VU la délibération n°12-04-03-24 du 4 mars 2024 définissant l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement » :

• Créer, aménager, entretenir et promouvoir les Espaces Trail d'intérêt communautaire :

- ✓ Les Espaces Trail d'intérêt communautaire :
- Espace Trail de Nasbinals
  - Espace Trail de Fournels

VU les projets d'Espaces Trail de Peyre en Aubrac proposés par le Département de la Lozère et l'EPIC OT Aubrac Lozérien annexés à la présente délibération

*Après un exposé de Monsieur le Président, Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,*

**Article 1 :**

Relèvent de l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement » :

- Créer, aménager, entretenir et promouvoir les Espaces Trail d'intérêt communautaire :
- ✓ Les Espaces Trail d'intérêt communautaire sont (circuits annexés à la présente délibération) :
  - Espaces Trail de Peyre en Aubrac

Le reste sans changement.

**CONFIE**, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

**POUR : 26****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Pour extrait certifié conforme  
Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le  
et de la publication ou de la notification à Aumont-Aubrac, le  
Le Président, Alain ASTRUC

